



DOSSIER DE PRESSE
Mardi 1^{er} février 2022

Signature du contrat de préfiguration du Contrat Local de Santé

SIGNATURE DE LA PRÉFIGURATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

CONTRUIRE LA VILLE SANTÉ DE DEMAIN

Membre du Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS (RFVS), riche d'une forte tradition médicale, Montpellier est une place forte de la santé et de la recherche dont les atouts et l'expertise dans ces domaines ne sont plus à prouver.

La crise sanitaire en cours révèle combien la santé, l'environnement, la qualité du vivre ensemble sont étroitement dépendants, formant un écosystème aux équilibres fragiles, riche d'interactions, source de recherches et d'innovations.

Faire face aux enjeux locaux de santé actuels et à venir justifie la nécessité de mettre en relation l'ensemble des acteurs de cet écosystème montpelliérain.

S'inscrivant dans une approche globale visant à réduire les inégalités sociales et territoriales en agissant sur les déterminants de santé, le Contrat Local de Santé (CLS) incarne cet espace pilote indispensable et cet outil de démocratie sanitaire qui soutient l'élargissement du cercle des relations et partenariats, et conforte l'organisation locale de la santé. Michaël DELAFOSSE, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole et Pierre RICORDEAU, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, sont réunis aujourd'hui pour signer le contrat de préfiguration du CLS.



L'Agence Régionale de Santé Occitanie est très heureuse d'engager cette démarche de contractualisation avec la Ville de Montpellier autour d'axes de travail qui nous sont chers, qu'il s'agisse, entre autres, de la prévention, de la santé mentale ou de la santé environnementale. L'ARS est déjà fortement impliquée sur le territoire de la ville de Montpellier. Je tiens d'ailleurs à souligner l'engagement exceptionnel de la ville dans la lutte contre la pandémie en association avec l'Agence. Cela se traduit également à travers l'aide au démarrage des centres et maisons de santé, le financement de dispositifs d'accompagnement sanitaire des personnes les plus démunies, ou encore à travers le financement de projets novateurs portés par les établissements de santé locaux.

La préfiguration d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de la Ville de Montpellier est une vraie chance pour les acteurs de santé du territoire, mais plus largement au bénéfice de tous les Montpelliérains. Au plus près de leurs besoins de santé, et en lien très rapproché avec la collectivité, ce Contrat Local de Santé va nous permettre de mettre en œuvre ensemble les engagements prioritaires du Projet Régional de Santé, déployé partout en Occitanie.

Comme dans 28 autres territoires de notre région, ce Contrat Local de Santé va associer l'ensemble des partenaires médico-sociaux, sanitaires et sociaux, dans une logique de transversalité, dont je me félicite. Je connais le dynamisme des structures et des professionnels montpelliérains : j'ai toute confiance en eux pour s'investir pleinement dans cette démarche commune. Le diagnostic de santé partagé est une première étape marquante et instructive pour tous. Ces collaborations vont désormais s'inscrire dans la durée, pour agir ensemble autour d'un objectif essentiel : la réduction des inégalités sociales de santé. C'est notre priorité commune au cœur de chaque territoire et de chaque action.



Pierre RICORDEAU
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

“

La santé est un enjeu majeur dans la vie des Montpelliérains et des Montpelliéraines. Longtemps limitée à la médecine, nous prenons conscience que la santé est liée et impactée par l'ensemble des sphères de notre vie : aménagements urbains, espaces verts, logement, tranquillité publique, transports et mobilité, alimentation, activité physique, loisirs sont autant d'éléments favorisant santé et bien-être à tous les âges de la vie. Notre ville avait besoin de ce Contrat Local de Santé qui va permettre de fédérer, de coordonner l'ensemble des acteurs de la santé, de mailler tout notre territoire, de permettre l'accès à la santé pour tous et de miser tant sur la prévention que sur le soin. Nous signons aujourd'hui ce contrat de préfiguration du Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie que je tiens à remercier fortement pour ce travail conjoint, sérieux et apaisé. Cette contractualisation annonce de beaux projets et perspectives pour notre ville, que ce soit sur les enjeux de santé mentale, de santé environnementale ou encore de promotion de la santé et d'accès aux soins.



Michaël DELAFOSSE
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

I. LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) TÉMOIGNE D'UNE VOLONTÉ PARTAGÉE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE POUR TOUS

MONTPELLIER : OBJECTIF VILLE SANTÉ !

La Ville de Montpellier est engagée depuis longtemps comme acteur de la prévention et de la promotion de la santé autour de nombreuses problématiques présentes sur son territoire et auprès de tous les publics.

Le vieillissement de la population, le maintien de la démographie médicale ou la réduction des inégalités territoriales de santé constituent des enjeux majeurs pour les collectivités locales.

De même, l'accessibilité des services, des commerces, des loisirs, la gestion des crèches et des établissements scolaires, l'urbanisme, l'aménagement des infrastructures de transports, la gestion de l'eau et des déchets, l'habitat... sont des champs de compétences des collectivités locales mais aussi des leviers pour améliorer la santé des habitants.

Ainsi, indépendamment de leurs compétences réglementaires, une bonne connaissance des problématiques d'état de santé de leur population et de l'offre de soins dans ses différentes dimensions est primordiale pour la mise en œuvre, par les collectivités, de politiques territoriales favorables à la santé.

LA SANTÉ, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE ET PARTAGÉE

La crise sanitaire a replacé les problématiques de santé au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Les mesures prises pour y remédier - en particulier le confinement - furent essentielles mais ont révélé et accru les inégalités sociales et territoriales de santé. L'épidémie a également fait apparaître des axes de travail importants parmi lesquels la place accordée à la prévention, le rapprochement entre les divers champs de la santé (soin, prévention, psychosocial...) et l'amélioration des dispositifs de coordination entre leurs intervenants ou encore le recours aux instances de concertation en santé dans la décision et la définition des interventions.

Si la santé ne relève pas d'une compétence obligatoire pour les collectivités locales, elle n'en reste pas moins une responsabilité collective et partagée. Ainsi, le développement de dynamiques territoriales de santé associant l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, publics et privés, aux Montpelliérains apparaît plus que jamais comme une réponse stratégique pour réduire ces inégalités.

Cet engagement fort contre les inégalités sociales de santé est la priorité du Projet Régional de Santé. Au plus près des besoins de santé des Montpelliérains, ce Contrat Local de Santé va mobiliser tous les acteurs locaux pour agir ensemble en ce sens.

II. UN ENGAGEMENT DE LA VILLE ET DE L'ARS OCCITANIE AUTOUR DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) DÈS 2022

Michaël Delafosse et son équipe municipale se sont engagés dans de nouvelles démarches de santé publique en actant, le 12 mars 2021, avec l'ARS Occitanie, le projet d'élaboration d'un contrat local de santé à l'échelle de la Ville de Montpellier.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) : MIEUX COORDONNER LES POLITIQUES DE SANTÉ ET RÉDUIRE LES INEGALITES D'ACCÈS À LA SANTÉ ET AUX SOINS

Le Contrat Local de Santé (CLS) est issu de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » du 21 juillet 2009. Il a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de santé - du social et du médico- social - un projet de santé adapté aux spécificités du territoire afin de conduire des actions qui répondent au plus juste aux besoins de ses habitants.

La dynamique impulsée par la démarche de co-construction est garante d'une meilleure cohésion et efficacité des synergies territoriales en matière de santé. Elle permet de mettre en cohérence les objectifs du Projet régional de santé de l'Agence régionale de santé Occitanie et les initiatives locales existantes en matière de santé, ainsi que les aspirations de la collectivité territoriale.

Le CLS concerne toute la santé en s'intéressant aussi bien à la prévention qu'à l'organisation des soins. Il doit définir certains enjeux prioritaires, identifier les thématiques transverses à traiter, et cela sur l'ensemble des champs, depuis la promotion de la santé jusqu'à l'aide à la réadaptation, en passant par l'offre de soins, l'accompagnement médico-social et la veille sanitaire.

LES 4 OBJECTIFS MAJEURS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

1. L'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.)
2. L'accès des personnes, notamment « démunies », aux soins, aux services, et à la prévention
3. La promotion et le respect des droits des usagers du système de santé
4. Un parcours dans le système de santé efficace et efficient.

LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES ENVISAGÉES PAR LA VILLE DE MONTPELLIER ET L'ARS, EN ACCORD AVEC LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ (PRS) :

- **Offre de soins de premiers recours:** faciliter l'accès aux soins et à l'offre de santé
- **Santé mentale:** améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé, c'est à dire physique, sociale et psychique
- **Santé environnementale:** contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé
- **Promotion de la Santé et démarches de prévention:** contribuer à l'adoption de comportements favorables à la santé, favoriser la prévention des risques
- **Santé des personnes en situation de précarité:** faciliter l'accès aux soins, aux droits et à l'offre de santé des populations fragiles
- **Axes transversaux :** améliorer l'accès à l'information des habitants et des professionnels, favoriser la démocratie participative

III. UNE PHASE DE PRÉFIGURATION POUR MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS EN SANTÉ DES MONTPELLIÉRAINS ET DES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

UNE GRANDE CONSULTATION CITOYENNE RÉALISÉE DU 9 JUIN AU 9 JUILLET 2021

La Ville de Montpellier s'est engagée à construire sa nouvelle politique de santé et son CLS en concertation avec les Montpelliérain.e.s.



Une grande consultation a permis de recueillir la parole de 1091 Montpelliérains et Montpelliéraires. Des éléments concernant la situation sanitaire et sociale de la population (état de santé, accès aux soins et aux démarches de prévention, etc.), de partager leurs priorités en matière de santé et de bien-être, d'identifier ce qui, sur le territoire, contribue à un meilleur état de santé et enfin, de recueillir leurs besoins et leurs attentes.

1091

Montpelliérains et Montpelliéraires ont participé à la grande consultation citoyenne

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONSULTATION CITOYENNE

Bien qu'une majorité des personnes interrogées considèrent qu'il est facile de se faire soigner à Montpellier, on constate à travers les réponses apportées une disparité de situations, source d'inégalités de santé et de non recours aux soins.

- **Un non recours aux soins:** 67.6 % des personnes interrogées ont précisé avoir renoncé à des soins au cours des 12 derniers mois et au dépistage: 54.9 % ont déclaré ne pas avoir réalisé de dépistage les 12 derniers mois) expliqué par des délais d'obtention de rendez-vous médicaux et des difficultés financières.
- **Une méconnaissance significative des actions de prévention et d'éducation pour la santé:** 72 % des personnes interrogées déclarent ne pas connaître les actions de prévention et/ou d'éducation pour la santé mises en place sur le territoire.
- **Les cancers, la santé mentale et les risques liés à l'environnement** sont les principales préoccupations des personnes interrogées.

- Selon les populations sondées, l'activité physique, l'alimentation mais également les ressources financières et l'accès aux soins constituent les principaux leviers à l'origine d'un meilleur état de santé et de bien-être.

- Les montpelliérain.e.s reconnaissent l'accès aux équipements présents sur la commune (parcs et jardins, équipements culturels et sportifs, etc.) comme la source d'un meilleur état de santé et de bien-être.

LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DES PERSONNES SONDEES POUR AMELIORER L'ETAT DE SANTE DE LA POPULATION

- Faciliter l'accès aux soins (sur les plans géographiques et financiers)
- Développer l'éducation et la prévention (alimentation, santé bucco-dentaire, lutte contre les cancers, addictions, etc.)
- Améliorer le cadre de vie (limiter la pollution, améliorer la sécurité et la propreté en ville, soutenir le développement de la pratique sportive,...)

Dans leur grande majorité (89 %), les personnes sondées ont apprécié d'être consultées par la Ville de Montpellier et l'ARS.

UNE CONSULTATION DES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

Un diagnostic territorial de santé a été réalisé par le Comité Départemental d'Education pour la Santé de l'Hérault (CODES 34) auprès des professionnels du territoire afin de décrire la situation sanitaire et sociale de la Ville de Montpellier. Ce sont 531 professionnels de la santé, du médico-social, du social, de l'éducation et de la promotion e la santé, de l'enseignement (etc.) qui ont pu partager leurs constats et exprimer leurs attentes, leurs propositions mais également des pistes d'actions prioritaires.

531

professionnels de
santé du territoire
consultés

PRINCIPAUX CONSTATS CONCERNANT LES PUBLICS (ÉTAT DE SANTÉ, PATHOLOGIES ET DIFFICULTÉS)

- Etat de santé des publics accompagnés par les professionnels : les avis sont partagés, 50.8 % des personnes sondées considèrent que l'état de santé des publics est bon et 44 % le considèrent mauvais.

- Les trois principales pathologies rencontrées par les professionnels sont :

- Troubles mentaux et du comportement
- Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques
- Maladies de l'appareil respiratoire

- Des difficultés constatées dans l'accès aux soins :

82 % des personnes sondées estiment que les publics qu'ils accompagnent ont des difficultés pour accéder aux soins ("ne sais pas à qui s'adresser",

“difficultés d'accès aux outils numériques” et les “problèmes dans la prise de rendez-vous”).

Dans une très large majorité, ce sont les personnes en situation de précarité qui ont le plus de difficultés à accéder aux soins (71.7 % selon les personnes interrogées).

Ces éléments peuvent être expliqués par un manque d'accompagnement et d'orientation mais également par la multiplicité et le cumul des difficultés des publics. L'accès aux soins n'est parfois plus la préoccupation prioritaire de certains publics. Par ailleurs, la complexité administrative des parcours peut également constituer un frein.

PRINCIPALES PROPOSITIONS ET ATTENTES DES PROFESSIONNELS INTERROGÉS

- **Mettre en réseau les acteurs:** favoriser l'interconnaissance et le développement d'une culture commune, améliorer la répartition géographique, organiser l'offre de soins, etc.
- **Informer et former les acteurs:** cartographier les acteurs et les dispositifs, mettre en place un observatoire, développer une offre de formation adaptée au territoire et à ses besoins, observer et partager les expérimentations, etc.
- **Favoriser l'accès aux droits et aux soins:** développer l'aller vers, mettre en place des guichets uniques de proximité, développer la médiation, lutter contre le non recours, lever les freins financiers, etc.
- **Améliorer et mieux coordonner les interventions:** développer l'offre de soins de proximité, soutenir l'offre de soins coordonnée, développer l'éducation thérapeutique des patients, développer l'innovation, etc.
- **Rendre les publics acteurs de leur santé:** développer les actions de promotion et d'éducation, co-construire les dispositifs avec les publics, favoriser la participation des populations dans les espaces de concertation, valoriser les pairs aidants, les soutenir et leur donner la parole, etc.
- **Développer la prévention:** mettre en place des campagnes de dépistage thématiques sur la ville, faciliter le repérage précoce, développer les campagnes de dépistage de proximité, développer les actions de prévention dès le plus jeune âge, etc.
- **Agir sur les déterminants de santé:** favoriser l'accès des publics à une alimentation saine, favoriser et soutenir l'accès à la nature en milieu urbain, favoriser les modes de déplacement favorables à la santé, améliorer les logements, améliorer les lieux de vie, etc.

IV. UNE DERNIÈRE PHASE DE CONCERTATION ET DE RÉDACTION DES FICHES ACTIONS

Les fiches actions constitueront la traduction opérationnelle des objectifs stratégiques du CLS. Elles seront définies sur la base des résultats du diagnostic et des propositions exprimées par les citoyens et les acteurs locaux, mais aussi à travers des espaces de travail et de concertation qui seront mis en place et animés au deuxième trimestre 2022.

À TITRE D'EXEMPLE, DE PREMIÈRES PISTES D'ACTIONS ONT PU ÊTRE IDENTIFIÉES ET POURRAIENT ÊTRE MISES EN PLACE DÈS LA SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

THEMATIQUES	ELEMENTS DE DEFINITION	PISTES D'ACTIONS
Offre de soin de premier recours	Les soins de premier recours comprennent en outre : le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients.	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le développement de centres de santé et structures d'exercice coordonnées en proximité Promouvoir la santé sexuelle
Santé mentale	Chaque personne est en permanence à la recherche d'un équilibre entre les ressources qu'elle peut mobiliser pour se sentir bien, et les obstacles qu'elle rencontre dans son existence. Son état varie du bien-être au mal-être, et vice-versa. Cela, tout au long de la vie.	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) Promouvoir la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM)
Santé environnementale	La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.	<ul style="list-style-type: none"> Développer un programme d'actions pour lutter contre les perturbateurs endocriniens
Promotion de la santé et démarches de prévention	Processus social et politique global, qui comprend des actions visant à renforcer les aptitudes et les capacités des individus / Actions visant à réduire l'impact des déterminants des maladies ou des problèmes de santé, à éviter la survenue des maladies ou des problèmes de santé	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner les acteurs qui agissent dans la promotion du dépistage organisé des cancers sur le territoire Accompagner la réalisation d'un diagnostic local sur la Réduction Des Risques (RDR)
Santé des personnes en situation de précarité	L'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux.	<ul style="list-style-type: none"> Développer la médiation en santé Contribuer à l'amélioration de la santé des jeunes

UNE CONCERTATION CITOYENNE LANCÉE PAR L'ARS OCCITANIE AVEC LA VILLE DE MONTPELLIER SUR LE THÈME DE LA PRÉVENTION SANTÉ EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

L'ARS Occitanie, dans le cadre de sa « Fabrique Citoyenne en Santé », souhaite aller à la rencontre des citoyens sur le thème de la prévention en santé. Dès le 15 mars, 3 premiers ateliers seront organisés en Occitanie. Ce temps d'échanges permettra d'évoquer avec des habitants les problématiques d'isolement social en période de crise sanitaire ou d'accès à la juste information.

La Ville de Montpellier s'est engagée à construire sa nouvelle politique de santé et son CLS en concertation avec les Montpelliérains.

CONTACT PRESSE

Laure CHAZOUILLER
Attachée de presse
Direction des Relations Presse
Montpellier Méditerranée Métropole et Ville de Montpellier

Tél. 04 67 13 49 19 - 06 02 09 11 38
l.chazouiller@montpellier3m.fr
montpellier3m.fr - montpellier.fr

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2
www.occitanie.ars.sante.fr
@ARS_OC

- Vincent DROCHON
04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)
vincent.drochon@ars.sante.fr
- Sébastien PAGEAU
04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
- Anne CIANFARANI
05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr



newsroom.montpellier3m.fr

